

Le massacre de Sabra et Chatila

À l'aube du vingtième siècle, la présence juive en Palestine était modeste : une dispersion de **kibbutzim** agricoles, quelques communautés urbaines et un renouveau de l'hébreu limité en grande partie à la liturgie et à l'érudition. Le paysage commença à changer avec l'**Accord Haavara (Transfert)** de 1933 et la **Conférence d'Évian** de 1938, qui facilitèrent toutes deux – de manières très différentes – l'émigration juive d'Europe contrôlée par les nazis. En quelques années, l'immigration multiplia par plusieurs la population juive en Palestine, transformant l'équilibre démographique et l'horizon politique du pays.

La **Déclaration Balfour de 1917**, incorporée plus tard dans les termes du **Mandat britannique**, promit un soutien à « l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif », tout en stipulant – de manière cruciale – que « rien ne sera fait qui puisse porter atteinte aux droits civils et religieux des communautés non juives existantes ». Pourtant, dès les premiers jours du mouvement sioniste, ses dirigeants parlaient de *conquête* et de *colonisation* comme d'étapes nécessaires vers l'État. Des penseurs comme Theodor Herzl, Chaim Weizmann et plus tard David Ben-Gourion débattaient non pas de la question de savoir si un État juif devait exister en Palestine, mais comment le sécuriser et l'étendre dans un pays déjà habité.

Pour la population autochtone – musulmans, chrétiens et juifs confondus – la perspective d'une immigration à grande échelle sous un mandat colonial provoqua à la fois de l'anxiété et de la résistance. Les révoltes arabes de la fin des années 1930 reflétaient la crainte que ce qui était présenté comme un refuge contre les persécutions européennes devienne en pratique un instrument de dépossession. Ce qui avait commencé comme des communautés parallèles sous la domination ottomane était reformulé en projets nationaux rivaux sous supervision britannique.

La Nakba

En novembre 1947, le **Plan de partage de l'ONU (Résolution 181)** proposa de diviser le pays en deux États, attribuant **56 % de la Palestine** à la population juive, qui représentait alors environ un tiers des habitants et possédait environ **7 % des terres**. Pour la majorité arabe palestinienne, cela semblait moins un compromis qu'une dépossession sanctionnée par un décret international. Lorsque la guerre civile éclata entre les communautés et que les Britanniques se retirèrent, les forces sionistes sécurisèrent rapidement et étendirent le territoire qui leur était alloué.

En 1948, les événements s'accélérèrent au-delà de tout rappel. La lutte armée menée par les paramilitaires sionistes – en particulier l'**Irgoun** et le **Lehi** – contre les communautés arabes et l'administration britannique s'élargit en une insurrection ouverte. Leurs attentats à la bombe et assassinats s'étendirent bien au-delà de la Palestine ; une attaque frappa même l'**ambassade britannique à Rome**. Épuisés et de plus en plus incapables de conte-

nir la violence, les **Britanniques renoncèrent à leur mandat**, passant la question insoluble de la Palestine aux **Nations Unies** nouvellement formées.

Le résultat fut la **Nakba** – « la Catastrophe » –, au cours de laquelle plus de **700 000 Palestiniens** furent expulsés ou fuirent leurs foyers au milieu de campagnes systématiques d'intimidation et de destruction. Les villages furent rasés, les familles dispersées dans les États arabes voisins, et une société nationale démantelée presque du jour au lendemain. Les Nations Unies reconnaissent leur sort par la **Résolution 194** (décembre 1948), affirmant le droit des réfugiés à retourner ou à recevoir une compensation. Pourtant, cette promesse ne fut jamais appliquée. Son non-respect permit à Israël de consolider ses nouvelles frontières et aux pays arabes hôtes de traiter la présence des réfugiés comme *temporaire* – une condition provisoire qui perdure depuis plus de sept décennies.

La diaspora palestinienne

La violence de 1948 laissa un paysage de ruines et d'exil. Entre **10 000 et 15 000 Palestiniens** furent tués pendant les combats, tandis que des milliers d'autres furent blessés dans des massacres et des expulsions alors que les villes et villages tombaient. La recherche contemporaine, y compris la documentation méticuleuse de l'historien **Walid Khalidi** dans *All That Remains*, enregistre la destruction de **plus de 400 villages palestiniens**, dont certains effacés entièrement de la carte, leurs ruines ultérieurement recouvertes par de nouvelles colonies israéliennes ou des forêts plantées par le Fonds national juif pour masquer les traces d'habitation.

À l'été 1949, la **population de réfugiés** avait atteint environ **750 000**, sur une population arabe d'avant-guerre de 1,2 million. Les familles fuirent par vagues : d'abord des villes côtières comme Jaffa, Haïfa et Acre ; puis de la Galilée et des hauts plateaux centraux alors que les milices sionistes – bientôt intégrées aux **Forces de défense d'Israël (FDI)** – avançaient sous le **Plan Dalet**, un plan stratégique autorisant la dépopulation des zones considérées comme hostiles ou stratégiquement vitales.

Les pays voisins absorbèrent la marée humaine de manière inégale.

- La **Jordanie** reçut la plus grande part, environ **350 000**, dont beaucoup acquirent plus tard la citoyenneté jordanienne.
- **Gaza**, sous administration égyptienne, prit environ **200 000**, gonflant sa bande étroite en l'une des zones les plus densément peuplées de la Terre.
- Le **Liban** reçut environ **100 000-120 000**, placés dans des camps hâtivement construits autour de Tyr, de Sidon et de Beyrouth.
- La **Syrie** accepta **80 000-90 000**, les réinstallant autour de Damas et d'Alep. Des nombres plus petits atteignirent l'**Irak** et l'**Égypte proprement dite**, bien que ces réfugiés se déplaçassent souvent à nouveau en quête de stabilité et d'emploi.

Les Nations Unies créèrent en 1949 l'**Agence de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)** pour fournir de la nourriture, un abri et une scolarisation. Pourtant, le mandat de l'agence – destiné à une mesure humanitaire temporaire en attendant la rapatriement – devint l'échafaudage d'un limbo permanent. Bien que la **Résolution 194**

reconnût le droit des réfugiés au retour, ni la communauté internationale ni le nouvel État d'Israël ne prirent de mesures pour la mettre en œuvre. Les États arabes hôtes, invoquant la même résolution, refusèrent d'accorder la citoyenneté, arguant que cela légitimerait le refus d'Israël de rapatrier les déplacés. Ainsi, dès le départ, les réfugiés de 1948 se retrouveront entre deux négations : le déni du retour et le déni d'appartenance.

Les réfugiés palestiniens au Liban

Le Liban, le plus petit des États voisins de la Palestine, porta un fardeau disproportionné par rapport à sa taille et à sa fragile structure sociale. Lorsque les premières vagues de réfugiés franchirent sa frontière sud en 1948, ils arrivèrent épuisés, souvent à pied ou à dos d'âne, ne portant que les clés de leurs maisons et les titres de leurs propriétés perdues. Entre 1948 et 1949, environ **100 000 à 120 000 Palestiniens** entrèrent au Liban – environ un sixième de la population totale de réfugiés créée par la guerre. La toute nouvelle **Agence de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA)** en enregistra **127 000** d'ici 1952, installant les familles dans des camps improvisés près de Tyr, de Sidon, de Tripoli et dans les faubourgs de Beyrouth.

L'accueil au Liban fut façonné par son propre **équilibre confessionnel** – une délicate division du pouvoir entre chrétiens maronites, musulmans sunnites et chiites, et druzes – et par une peur omniprésente que l'octroi de la citoyenneté à des dizaines de milliers de réfugiés majoritairement sunnites ne perturbe cet équilibre. Contrairement à la Jordanie, qui naturalisa plus tard de nombreux Palestiniens, le Liban les maintint **apatrides**, offrant un permis de séjour mais pas de nationalité. Ils furent qualifiés de *hôtes*, un terme impliquant à la fois une protection temporaire et une exclusion politique.

Initialement, les réfugiés vivaient sous des tentes dressées sur des terrains boueux, dépendant des rations de l'UNRWA et de l'aide d'urgence. Avec le temps, les tentes céderont la place à des cabanes en tôle ondulée, puis à des huttes en béton, mais leur **imperméabilité légale** resta codifiée. Par la loi, les Palestiniens étaient interdits de posséder des biens, de rejoindre des syndicats ou de travailler dans plus de soixante-dix professions, y compris la médecine, le droit et l'ingénierie. Les déplacements entre camps et villes nécessitaient des permis ; l'accès à l'éducation et aux soins de santé dépendait du système de l'UNRWA, perpétuellement sous-financé.

Douze camps officiels prirent finalement forme, d'**Ein el-Hilweh** près de Sidon – désormais le plus grand du Liban – à **Chatila** et **Bourj el-Barajneh** à Beyrouth. La surpopulation atteignit bientôt des densités stupéfiantes : à Chatila, **30 000 personnes vivaient sur moins d'un demi-kilomètre carré**. L'infrastructure était minimale ; les systèmes d'égouts et d'eau se dégradaient ; l'électricité clignotait quelques heures par jour. Pourtant, au milieu de la privation, les camps devinrent aussi des espaces de résilience – avec des écoles, des cliniques et des organisations politiques qui soutenaient une identité collective ancrée dans le *droit au retour*.

Les autorités libanaises, soutenues par une grande partie de l'establishment politique, insistaient sur le fait que la présence palestinienne était temporaire. Cette insistance n'était pas seulement démographique mais idéologique : intégrer les réfugiés, arguait-on, dis-

soudrait la revendication même qu'ils devaient un jour retourner dans leur patrie. Par conséquent, **l'exil palestinien au Liban devint à la fois une condition humanitaire et une déclaration politique** – un témoignage visible d'une blessure que le monde arabe s'engageait à ne pas guérir prématûrement.

Le droit au retour

Pendant des décennies, les camps ne furent pas seulement une géographie d'exil mais une urgence morale couvant lentement. Imaginez des générations nées dans des ruelles de tentes où la maison de vos grands-parents n'existe que dans le souvenir d'une clé gardée sous l'oreiller – où l'on vous dit, à maintes reprises et officiellement, que vous n'appartiendrez jamais. Après plus de trente ans où le **droit au retour** resta une promesse sur papier, les résolutions de l'ONU résonnèrent mais ne furent pas appliquées, et les États hôtes traitèrent le déplacement comme un problème administratif temporaire, de nombreux Palestiniens au Liban firent face à un calcul morne : pas de citoyenneté, un travail limité, une éducation restreinte et aucune voie légale pour réclamer la terre ou la dignité. La pauvreté n'était pas seulement matérielle ; elle était juridique : une condition produite et renforcée par des lois et des politiques rendant la permanence impossible.

Il n'est pas difficile de voir comment une telle condition radicalise. Lorsque les remèdes diplomatiques s'enlisent et que les institutions internationales échouent à faire appliquer les droits, les gens ordinaires tendent souvent à saisir les outils à leur portée – la politique organisée d'abord, puis, pour certains, la résistance armée. L'émergence de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et de ses groupes de guérilla doit être lue sur ce fond de dépossession. Pour de nombreux réfugiés, prendre les armes n'était pas une idéologie abstraite mais une réponse concrète à une humiliation quotidienne : le déni des droits civils et économiques de base, la fermeture des frontières et l'effacement lent du foyer. Pour une population qui avait vu des villages rasés et des voisins expulsés en 1948, et qui vit ensuite le système international reconnaître ses droits sans les appliquer, la violence commença à sembler le seul langage capable de produire de l'attention, un levier et – aussi tragiquement que ce soit – une sécurité.

Cette logique humaine explique pourquoi les factions armées établirent des bases dans et autour des camps, pourquoi elles y organisèrent des services sociaux, et pourquoi les camps se militarisèrent avec le temps. Cela n'excuse pas les dommages qui suivirent. Les opérations de guérilla à travers la frontière israélienne invitaient des représailles qui frappaient massivement les civils ; les punitions collectives approfondissaient les craintes libanaises et fournissaient des prétextes à des mesures plus sévères. En bref, le recours à la force créa une boucle de rétroaction : l'apartheid et la marginalisation poussèrent des parties de la population réfugiée vers la militantisme ; le militantisme suscita des réponses militaires et une délégitimation politique ; ces réponses renforçaient l'exclusion des réfugiés.

Vue ainsi, l'invasion de 1982 – et le massacre qui suivit à Sabra et Chatila – n'était pas une rupture spontanée mais le point final catastrophique d'une chaîne forgée par des droits défaillants, des remèdes tronqués et des cycles de représailles escaladants. La complexité

morale est évidente : l'État et le système international qui produisirent le limbo des camps portent la responsabilité de créer des conditions où les gens se sentent contraints à résister – mais une résistance qui prend forme violente, surtout quand elle cible des civils, produit aussi de nouvelles victimes et élargit l'abîme moral.

Le droit à la résistance

Le droit international lui-même offre une certaine base pour justifier plus tard ces choix. Selon la **Quatrième Convention de Genève** et le **Protocole additionnel I de 1977**, une population vivant sous **occupation étrangère** a le droit de résister à cette occupation – y compris, dans certaines circonstances, par des moyens armés – tant que cette résistance respecte les interdictions de cibler les civils. L'Assemblée générale des Nations Unies réaffirma ce principe à plusieurs reprises dans les années 1960 et 1970 dans des résolutions reconnaissant « la légitimité de la lutte des peuples sous domination coloniale et étrangère pour exercer leur droit à l'autodétermination ».

Que ces dispositions s'appliquent aux Palestiniens **vivant en exil** plutôt qu'indirectement sous occupation est débattu. Leur terre et leurs foyers restaient sous le contrôle de l'État d'Israël, pourtant eux-mêmes étaient confinés dans des territoires voisins, le retour leur étant refusé et ils étaient effectivement apatrides. Pour de nombreux penseurs et juristes palestiniens, cet exil n'annulait pas le droit à la résistance ; il ne déplaçait que le champ de bataille. À leurs yeux, le droit à la résistance armée s'étendait à un peuple dont *l'occupation l'avait suivi à travers les frontières* – par l'expulsion, les blocus et les incursions militaires dans les camps de réfugiés eux-mêmes.

En pratique, ces arguments légaux firent peu pour altérer la réalité vécue : Israël considérait toute activité armée depuis le sol libanais comme une agression, tandis que le Liban traitait les combattants réfugiés comme des hôtes et des passifs. Le résultat fut un État dans l'État – la **présence quasi-autonome de l'OLP dans le sud du Liban** –, tolérée par certaines factions et méprisée par d'autres. À mesure que les années 1970 s'écoulaient, les camps devinrent non seulement des symboles de dépossession mais aussi des lignes de front d'un conflit régional en expansion.

L'OLP au Liban

À la fin des années 1960, les camps de réfugiés libanais étaient devenus l'épicentre du mouvement national palestinien en exil. Après la **guerre des Six Jours de 1967** et l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de Gaza, les groupes de résistance palestiniens se retrouvèrent dispersés à travers le monde arabe, leurs bases en Jordanie, en Syrie et au Liban se transformant en nœuds d'une lutte transnationale.

En **septembre 1970**, la monarchie jordanienne expulsa l'OLP après une guerre civile sanglante connue sous le nom de *Septembre noir*. Des milliers de combattants fuirent vers le nord à travers la frontière vers le Liban, où les camps offraient à la fois un refuge et des re-crues prêtes. L'afflux transforma l'équilibre politique du Liban. L'OLP construisit une administration parallèle – gérant des écoles, des hôpitaux et des systèmes de bien-être via sa

Société du Croissant-Rouge palestinien, tout en organisant des ailes armées telles que le **Fatah**, le **Front populaire de libération de la Palestine (FPLP)** et le **Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP)**.

Pour de nombreux réfugiés, l'arrivée de l'OLP symbolisait l'autonomisation : pour la première fois depuis 1948, les Palestiniens n'étaient pas seulement des bénéficiaires d'aide mais des agents de leur propre destin. Pour une grande partie de l'establishment politique libanais, cependant, cela ressemblait à un État dans l'État. Les raids transfrontaliers dans le nord d'Israël attiraient des frappes aériennes de représailles qui tuaient des civils libanais et détruisaient l'infrastructure, approfondissant le ressentiment parmi les communautés qui n'avaient pas choisi d'héberger une guerre.

La cohabitation malaisée entre l'État libanais et l'OLP fut formalisée par l'**Accord du Caire de 1969**, négocié par l'Égypte. Il accordait aux Palestiniens une autonomie limitée dans les camps et le droit de porter des armes dans le but de résister à Israël – une concession sans précédent sur le territoire souverain libanais. Pendant un temps, cet arrangement maintint un équilibre fragile : le Liban pouvait revendiquer une solidarité avec la cause palestinienne tout en déléguant la responsabilité du bien-être et de la sécurité des réfugiés.

Mais à mesure que les tensions sectaires au Liban s'aggravaient, l'arrangement s'effondra. La force militaire et l'influence politique de l'OLP grandirent, l'alignant avec les factions de gauche et musulmanes dans la **guerre civile libanaise de 1975-1990**, tandis que les milices chrétiennes de droite, en particulier les **Phalangistes**, en vinrent à voir les Palestiniens comme une menace démographique et une armée étrangère. Des affrontements entre les Phalangistes et les forces alignées sur l'OLP éclatèrent à travers Beyrouth et le sud, transformant des quartiers et des camps en lignes de front.

Israël, observant le chaos de l'autre côté de la frontière, commença à voir le Liban non seulement comme une menace sécuritaire mais comme une opportunité. Le leadership israélien chercha à neutraliser l'OLP militairement tout en cultivant des alliances avec des milices chrétiennes partageant un ennemi commun. À partir de la fin des années 1970, Israël fournit des armes, une formation et un soutien logistique à l'**Armée du Liban-Sud (ALS)** et à des éléments du **mouvement phalangiste**, construisant efficacement une force proxy le long de sa frontière nord.

En **mars 1978**, suite à une attaque de l'OLP sur l'autoroute côtière israélienne qui tua trente-huit civils, Israël lança l'**Opération Litani**, envahissant jusqu'à la rivière Litani et tuant plus de mille civils libanais et palestiniens. Bien que l'opération fût justifiée comme mesure antiterroriste, son objectif sous-jacent était de repousser l'OLP vers le nord et d'établir une zone tampon patrouillée par l'ALS. La **Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)** fut déployée en réponse, mais son mandat était faible et sa présence largement symbolique.

Les années suivantes virent un cycle d'escalade : raids de l'OLP, frappes aériennes israéliennes, tirs de riposte et l'enracinement progressif des deux côtés. En **1981**, les responsables israéliens revendiquaient plus de deux cents morts israéliens par an dues au feu transfrontalier, tandis que les villes libanaises souffraient de bombardements réguliers en

retour. Pendant la même période, **Ariel Sharon**, alors ministre israélien de la Défense, conçut un plan plus large – écraser l'OLP militairement, l'expulser du Liban et installer un gouvernement chrétien ami à Beyrouth sous **Bachir Gemayel**, le leader phalangiste maronite.

L'invasion de 1982 : Opération Paix pour la Galilée

Le **6 juin 1982**, Israël lança une invasion à grande échelle du Liban sous le nom de code **Opération Paix pour la Galilée**. Officiellement, l'objectif déclaré était limité : repousser les forces de guérilla palestiniennes de quarante kilomètres au nord de la frontière pour arrêter les tirs de roquettes transfrontaliers. En réalité, l'ampleur de l'opération avait été tracée bien plus ambitieusement par le ministre de la Défense **Ariel Sharon** et approuvée par le Premier ministre **Menachem Begin**. Les objectifs non dits incluaient la destruction de l'**infrastructure militaire et politique de l'OLP**, l'expulsion de son leadership du Liban et l'installation d'un gouvernement pro-israélien à Beyrouth sous **Bachir Gemayel**, le leader phalangiste maronite.

L'ampleur de l'offensive révéla son intention réelle. Près de **60 000 soldats israéliens**, soutenus par **800 chars, brigades blindées et escadrons aériens**, franchirent la frontière dans des poussées coordonnées le long de la côte, à travers les hauts plateaux centraux et dans la vallée de la Bekaa orientale. L'invasion submergea rapidement les positions de la FINUL et les villages libanais, avançant bien au-delà de la limite de 40 kilomètres en quelques jours. Le 8 juin, les forces israéliennes avaient capturé **Tyr et Sidon** ; le 14 juin, **Beyrouth** elle-même était encerclée – une ville d'un million de civils, désormais assiégée.

Le bilan humain fut stupéfiant. Selon les estimations du gouvernement libanais, **environ 17 000-18 000 personnes** – majoritairement des civils – furent tuées dans la phase initiale de la guerre, et des milliers d'autres blessées. Des quartiers entiers de Sidon et de Beyrouth-Ouest furent rasés sous un bombardement soutenu. Les journalistes sur place, dont **Robert Fisk** et **Thomas Friedman**, décrivirent des scènes de destruction apocalyptique : des hôpitaux fonctionnant à la lumière des bougies, des corps empilés dans les ruelles, et des enfants portant des drapeaux blancs en cherchant de l'eau.

Le siège de Beyrouth

Fin juin, les combattants restants de l'OLP – environ **11 000** – étaient retranchés à Beyrouth-Ouest, entourés par les Forces de défense d'Israël (FDI) par terre, mer et air. Le siège dura près de dix semaines. L'artillerie et les frappes aériennes israéliennes pilonnèrent les quartiers densément peuplés jour et nuit, coupant l'électricité, la nourriture et les fournitures médicales. Des hôpitaux comme l'hôpital de Gaza et Makassed furent submergés. Le nombre de morts augmentait quotidiennement. Des diplomates occidentaux comparèrent le bombardement au siège de Stalingrad, notant que la puissance de feu d'Israël contre une population civile piégée était « totalement disproportionnée ».

L'indignation internationale monta. Le **Conseil de sécurité de l'ONU** condamna l'invasion dans la **Résolution 508**, appelant à un cessez-le-feu immédiat. L'envoyé américain **Philip**

Habib négocia sans relâche pour obtenir une trêve. Après des semaines de pression, un accord fut conclu en **août 1982** :

- L'**OLP évacuerait** Beyrouth sous la protection d'une **Force multinationale (FMN)** composée de troupes américaines, françaises et italiennes.
- Israël arrêterait son avance et garantirait la sécurité des civils laissés derrière.
- La FMN resterait temporairement pour superviser la transition et prévenir les représailles.

Du **21 août au 1er septembre**, près de **14 400 combattants de l'OLP** et leurs familles quittèrent Beyrouth pour la Tunisie, la Syrie et d'autres États arabes. L'évacuation se déroula sous supervision internationale et fut saluée à l'époque comme un succès diplomatique – une fin ordonnée au siège qui pourrait enfin stabiliser le Liban.

Mais la paix s'avéra illusoire. Israël ne se retira pas de la périphérie de Beyrouth comme promis ; ses forces restèrent positionnées autour de la ville. Le **14 septembre**, seulement quelques jours après que le dernier convoi de l'OLP eut quitté le port, une explosion massive déchira le quartier général phalangiste à Beyrouth-Est, tuant le président élu **Bachir Gemayel** – l'allié principal d'Israël et la pierre angulaire de la vision politique d'après-guerre de Sharon. L'assassinat, attribué à un membre du Parti national-socialiste syrien, brisa les plans d'Israël et plongea le Liban dans un nouveau chaos.

Le massacre de Sabra et Chatila

Lorsque les chars israéliens entrèrent à **Beyrouth-Ouest** le **15 septembre 1982**, le quartier de **Sabra** et le camp de réfugiés adjacent de **Chatila** se trouvaient dans la zone qu'ils scellèrent rapidement. C'étaient des districts densément peuplés, abritant environ **20 000-30 000 civils**, principalement des réfugiés palestiniens et des familles chiites libanaises pauvres. Les derniers combattants de l'OLP avaient quitté la ville deux semaines plus tôt. Ce qui restait étaient des civils désarmés – hommes, femmes, enfants et personnes âgées – croyant être sous la protection du cessez-le-feu garanti par les États-Unis et Israël.

L'assassinat de **Bachir Gemayel**, le leader phalangiste, fournit le prétexte à la vengeance. L'après-midi du **16 septembre**, le **ministre de la Défense Ariel Sharon** et le **chef d'état-major Rafael Eitan** rencontrèrent des **commandants phalangistes**, dont **Elie Hobeika**, au poste de commandement avancé des Forces de défense d'Israël près de l'aéroport international de Beyrouth. Les Phalangistes – proches alliés d'Israël – furent autorisés à entrer dans les camps « pour déraciner les restes terroristes ». Les officiers israéliens coordonnèrent la logistique, fournirent le transport et encerclèrent la zone avec des troupes et des véhicules blindés. Ils tirèrent aussi des **fusées éclairantes** tout au long des nuits pour faciliter les opérations des milices.

Une fois à l'intérieur, les unités phalangistes commencèrent à tuer indiscriminément. Au cours des **quarante heures** suivantes, du soir du jeudi au matin du samedi, elles allèrent de maison en maison, exécutant des familles entières, violant des femmes et ensevelissant des corps dans des fosses communes à l'aide de bulldozers. De nombreuses victimes furent abattues à bout portant ; d'autres tuées au couteau ou à la grenade. Les survivants

décrivirent plus tard des rues bordées de cadavres et une odeur de décomposition emplissant l'air.

Tout au long du massacre, les **soldats israéliens maintinrent des cordons** autour des camps, contrôlant les points d'entrée et de sortie. Des rapports d'atrocités filtrèrent vers les commandants israéliens par radio en quelques heures. Des observateurs de la **Croix-Rouge internationale** et des journalistes dans les districts voisins alertèrent aussi les officiers des FDI de tueries de masse. Pourtant, l'armée n'intervint pas. Les tueries se poursuivirent pendant près de deux jours entiers avant que les milices ne soient finalement ordonnées de se retirer à 8 h du matin le **18 septembre**, suite à l'indignation internationale et des protestations directes des États-Unis.

Victimes et preuves

Le bilan des morts reste contesté mais horrible dans n'importe quel décompte.

- Le **Comité international de la Croix-Rouge** rapporta au moins **1 500 corps récupérés**, avec un total possible atteignant **3 000**.
- Une **enquête de l'Assemblée générale de l'ONU (1982)** estima entre **2 750 et 3 500** morts.
- La **Commission Kahane israélienne** confirma **700–800** victimes identifiées mais reconnaît que beaucoup plus périrent.

Parmi les morts se trouvaient des Palestiniens, des Chiites libanais et quelques Syriens – virtuellement tous des civils.

Responsabilité et complicité

Bien que le massacre ait été perpétré par la **milice phalangiste**, l'**implication de la structure de commandement israélienne** dans la facilitation de l'opération était indéniable. Les forces israéliennes avaient :

- **Autorisé** l'entrée des Phalangistes dans les camps.
- **Encerclé** la zone, empêchant les civils de fuir.
- **Illuminé** le ciel nocturne pour la commodité des tueurs.
- **Reçu des rapports** de tueries de masse et n'agirent pas pendant près de deux jours.

Lorsque les premiers journalistes internationaux – dont **Robert Fisk, Loren Jenkins et Janet Lee Stevens** – entrèrent à Chatila le 18 septembre, ils trouvèrent un cauchemar : des ruelles bouchées de corps, des fosses creusées par des bulldozers remplies de cadavres, et des survivants errant en état de choc. Les images marquèrent la conscience mondiale et brisèrent la revendication d'Israël qu'il cherchait la « paix pour la Galilée ».

Enquêtes et réaction mondiale

Le massacre provoqua une indignation internationale immédiate. L'**Assemblée générale de l'ONU**, dans la **Résolution 37/123** (décembre 1982), le condamna comme un « acte de génocide » et tint Israël responsable de ne pas l'avoir empêché. En Israël même, la colère

publique atteignit des niveaux sans précédent : environ **400 000 personnes** – près d'un dixième de la population – manifestèrent à **Tel Aviv** pour exiger des comptes.

Sous la pression publique, le gouvernement israélien établit en 1983 la **Commission d'enquête Kahane**. Ses conclusions furent accablantes, bien que soigneusement formulées. La commission statua que :

- Israël portait une « **responsabilité indirecte** » pour le massacre.
- **Ariel Sharon** était « personnellement responsable » d'avoir omis d'agir pour prévenir le bain de sang malgré des avertissements clairs.
- D'autres hauts responsables, dont **Rafael Eitan**, portaient une « **culpabilité personnelle** ».

Sharon fut contraint de démissionner en tant que ministre de la Défense, bien qu'il restât au cabinet et devînt Premier ministre deux décennies plus tard. Aucun officier israélien ou phalangiste ne fut jamais poursuivi pénalement pour le massacre. En 2001, des survivants cherchèrent justice via un **procès pour crimes de guerre en Belgique** contre Sharon et d'autres, mais l'affaire fut rejetée pour des motifs de juridiction en 2003.

La **Force multinationale (FMN)** – dont le retrait précédent avait laissé les camps sans protection – revint à Beyrouth fin septembre 1982, mais sa présence ne pouvait pas annuler ce qui s'était déjà produit. En quelques mois, une nouvelle violence éclata : des attentats-suicides contre des troupes américaines et françaises, le retrait des forces occidentales et la descente plus profonde du Liban dans le chaos. Au milieu des ruines de Beyrouth-Ouest, les survivants de Sabra et Chatila enterrèrent leurs morts dans des fosses communes creusées à la hâte et commencèrent le long et invisible travail de deuil.

Au **Liban**, Sabra et Chatila approfondirent les plaies sectaires. Pour les milices chrétiennes, cela scella un héritage de culpabilité et de revanche ; pour les communautés chiites et palestiniennes, cela devint un symbole rassembleur de souffrance et d'injustice. La guerre civile se poursuivit huit ans de plus, laissant environ **150 000 morts** avant que l'**Accord de Taëf (1989)** ne restaure enfin une paix précaire. Pourtant, les réfugiés restèrent exclus de ce pacte national, toujours sans citoyenneté ni droits de propriété, toujours confinés dans les camps qui avaient été les foyers de leurs parents et grands-parents.

À l'échelle internationale, le massacre exposa les limites du droit humanitaire en l'absence de volonté politique. Les **résolutions de l'ONU**, les **Conventions de Genève** et le concept naissant de « **responsabilité de protéger** » proclamaient tous des obligations de prévenir les atrocités, pourtant aucune ne se traduisit en application efficace. L'affaire belge des crimes de guerre au début des années 2000 rouvrit brièvement la question de la responsabilité mais fut finalement limitée par une réforme juridictionnelle. À ce jour, aucun tribunal n'a jugé les tueries de Sabra et Chatila.

Culturellement, le massacre perdure comme une blessure et un miroir. Des films comme **Vals avec Bachir** d'Ari Folman (2008) explorent les souvenirs hantés de complicité des soldats israéliens ; des œuvres littéraires comme **La Porte du soleil** d'Elias Khoury et **Pitié le Liban** de Robert Fisk documentent la dévastation humaine avec une intimité cinglante.

Pour les Palestiniens, l'anniversaire chaque septembre est moins une commémoration qu'un rituel de continuité – un rappel que la même apatridie qui les laissa sans protection en 1982 persiste aujourd'hui dans les camps libanais et à travers les territoires occupés.

Quarante ans plus tard, **Sabra et Chatila** reste plus qu'un épisode historique ; c'est un jalon moral. Il force une confrontation avec les conséquences du déplacement non guéri, des promesses non tenues, de l'impunité non contestée. Il montre que lorsqu'un peuple entier est dépouillé d'appartenance légale, la violence ne devient pas une aberration mais une inévitable attendant son heure.

Les survivants du massacre sont désormais âgés, leurs souvenirs s'estompant dans les archives historiques, mais leur témoignage perdure comme un avertissement – que les droits des apatrides sont la mesure de la conscience du monde. En fin de compte, Sabra et Chatila n'est pas seulement l'histoire d'un massacre ; c'est l'histoire de la question inachevée du vingtième siècle : *combien de temps peut-on ajourner la justice avant que l'histoire ne se répète ?*

Épilogue : La géographie de l'exil

La **Nakba** et **Sabra et Chatila** ne sont pas des tragédies isolées mais des chapitres d'un continuum unique – une histoire d'êtres humains rendus invisibles par le pouvoir, de lois proclamées mais non appliquées, de mémoire instrumentalisée et oubliée à son tour. Chaque moment de cette chaîne nous rappelle que la souffrance, lorsqu'elle n'est pas reconnue, se reproduit sous de nouvelles formes et sur de nouveaux terrains.

La promesse de justice est restée largement rhétorique. Pourtant, la persistance de ceux qui se souviennent – les survivants qui tiennent encore les clés de foyers disparus, les enfants qui grandissent dans des camps de réfugiés attendant toujours le retour – témoigne de quelque chose d'indestructible : le refus de laisser l'effacement être le verdict final.

Si cette histoire a une leçon, c'est que nulle sécurité bâtie sur la dépossession ne peut durer, et nulle paix excluant la justice ne peut tenir. Tant que le droit des déplacés à vivre dans la dignité – que ce soit par le retour ou une appartenance reconnue – n'est pas honoré, la géographie de l'exil continuera de s'étendre, et les fantômes de **Sabra et Chatila** marcheront à nos côtés tous.

Références

- Al-Hout, B. N. (2004). *Sabra and Shatila: September 1982*. London: Pluto Press.
- Arens, M. (1982). Statements to the *Washington Post*, June 1982.
- Brynen, R. (2022). *Palestinian Refugees in Lebanon*. Beirut: Institute for Palestine Studies.
- Fisk, R. (1990). *Pity the Nation: Lebanon at War*. Oxford University Press.
- Folman, A. (Director). (2008). *Waltz with Bashir* [Film]. Sony Pictures Classics.
- General Assembly of the United Nations. (1947). *Resolution 181 (II): Future Government of Palestine*.

- General Assembly of the United Nations. (1948). *Resolution 194 (III): Palestine - Progress Report of the United Nations Mediator*.
- General Assembly of the United Nations. (1982). *Resolution 37/123: The Situation in the Middle East*.
- International Committee of the Red Cross (ICRC). (1982). *Field Reports on the Lebanon Conflict*. Geneva.
- Israeli Government. (1983). *Report of the Commission of Inquiry into the Events at the Refugee Camps in Beirut (Kahan Commission)*. Jerusalem: State of Israel.
- Khalidi, W. (1992). *All That Remains: The Palestinian Villages Occupied and Depopulated by Israel in 1948*. Institute for Palestine Studies.
- Khoury, E. (2006). *Gate of the Sun*. New York: Archipelago Books.
- Peteet, J. (2005). *Landscape of Hope and Despair: Palestinian Refugee Camps*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- Security Council of the United Nations. (1982). *Resolutions 508 and 521 (1982): Ceasefire and Situation in Lebanon*.
- Shlaim, A. (2000). *The Iron Wall: Israel and the Arab World*. New York: W. W. Norton.